

TUTORAT FORMATIO))

UN SOUTIEN FINANCIER POUR
FORMER ET ACCOMPAGNER
LES STAGIAIRES



asss

Fonds Social Aide Sociale et Soins de Santé
Square Saintelette 13-15 | 1 000 Bruxelles
02/229.20.24 | asso@apefasbl.org



QU'EST-CE QUE LE TUTORAT ?

Le tutorat est un accompagnement formatif mis en œuvre par un travailleur expérimenté (**tuteur**) au bénéfice d'un stagiaire en formation ou d'un travailleur qui revient au travail (**tutoré**). Il tend à soutenir l'insertion ou la réintégration dans l'emploi, la formation ou la transition vers un emploi durable.

QUE SONT LES BOURSES TUTORAT ?

Les bourses tutorat permettent de financer le temps de travail d'un tuteur afin d'accompagner dans de meilleures conditions les tutorés.

À côté du Tutorat Evolutio qui concerne les travailleurs, le Tutorat Formatio concerne des **stagiaires en formation**.

Le tutorat Formatio permet d'améliorer :

- la collaboration entre le service et l'établissement d'enseignement ;
- le parcours de formation des stagiaires ;
- leur connaissance du métier et du secteur par le stagiaire ;
- leur future insertion sur le marché de l'emploi.

QUEL PROFIL DE STAGIAIRE ?

Le tutorat Formatio s'adresse aux stagiaires :

- de l'enseignement de niveau secondaire (de tout type) ;
- de niveau supérieur de type court si le stagiaire est âgé de moins de 30 ans et s'il possède au maximum un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

POURQUOI METTRE EN PLACE LE TUTORAT ?

- > améliorer l'accueil, l'accompagnement et la formation des tutorés ;
- > permettre l'articulation théorie/pratique et donc favoriser l'apprentissage des tutorés ;
- > faciliter la collaboration entre le service et l'établissement d'enseignement ;
- > valoriser l'expérience acquise par les tuteurs ;
- > donner de nouvelles opportunités d'enrichissement et de motivation ;
- > soutenir la prise de recul et la remise en question sur les pratiques avec le regard neuf apporté par les stagiaires ;
- > favoriser la coopération au sein des équipes et la transmission de la culture de l'organisation.

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS LIÉES AU TUTORAT ?

Observation du travail, explications (concernant les tâches et l'institution, liens entre contenus de formation et du travail), collaboration dans les tâches, entretiens (debriefing, évaluation...), contacts avec les établissements d'enseignement...

COMMENT CHOISIR LE TUTEUR ?

La mise en place d'un tutorat organisé suppose la désignation d'un tuteur (parfois appelé maître de stage):

- exerçant une fonction similaire à celle du tuteuré ;
- ayant une expérience professionnelle consistante ;
- disposant des compétences de base au tutorat:
 - > accueillir et intégrer le tuteuré
 - > accompagner et former le tuteuré
 - > collaborer avec l'organisme de formation
 - > participer à l'évaluation du tuteuré

Des formations concernant le tutorat d'une durée de deux à quatre jours sont disponibles dans le catalogue Formapef.

LES PRINCIPES DE FINANCEMENT

Le financement de base correspond au nombre d'heures de tutorat mis en place (un minimum de 3h de tutorat doit être mis en place pour 100€ financés).

L'institution peut choisir entre deux modalités de financement :

- Avec embauche complémentaire
- Sans embauche complémentaire (prime)

Plafond par service et par an

Moins de 20 travailleurs	De 20 à 49 travailleurs	50 travailleurs et plus
3.000€	4.500€	6.000€

Il est possible d'obtenir une prime supplémentaire :

- de 100€ par journée de formation suivie concernant le tutorat,
- de 250€ en cas d'obtention du titre de compétences « Tuteur en entreprise ».

CONCRÈTEMENT, QUEL FINANCEMENT ?

Le tutorat Formatio est financé durant toute la durée du stage selon les modalités choisies. Le financement dépend de la durée du stage.

	Niveau secondaire	Niveau supérieur
Avec embauche	3€/période-heure*	2€/période-heure*
Sans embauche	2€/période-heure*	1€/période-heure*

Prenons l'exemple d'un stagiaire qui suit une formation d'agent d'éducation (niveau secondaire) :

Imaginons que vous optez pour un tutorat avec embauche. Le financement du tutorat sera de 160h x 3€ = 480€. Un minimum de 14,5h ($480 \div 100 \times 3$) de tutorat devra être mis en place tout au long de la période du stage.

Autre exemple : un stagiaire bachelier en assistant social qui effectue un stage de 240h.

Imaginons que vous optez pour un tutorat sans embauche. Le financement du tutorat sera de 240h x 1€ = 240€. Un minimum de 7h ($240 \div 100 \times 3$) de tutorat devra être mis en place tout au long de la période du stage.

* Heure ou période selon la manière de prendre en compte la durée des stages dans le type d'enseignement

COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE ?

La demande de bourse tutorat peut être introduite tout au long de l'année et au moins un mois avant le début du stage.


Les documents relatifs à la demande sont téléchargeables sur le site du Fonds ASSS.

INFORMATIONS ET CONTACT

Fonds social Aide Sociale et Soins de santé

 Square Saintelette, 13-15 – 1000 Bruxelles

 asss@apefasbl.org

 02 229 20 24

 www.fondsasss.org

